

LE SÉNAT

Le mercredi 3 mars 1982

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Français]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai une question à l'adresse du ministre d'État chargé du Développement économique.

En raison de la décision du gouvernement britannique de réduire le prix du brut de \$4 le baril, le ministre pourrait-il nous dire quelles conséquences sont prévues, suite à cette décision, dans la politique énergétique du gouvernement canadien et l'entente avec l'Alberta et possiblement, aussi, au sujet du projet Alsands?

[Traduction]

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, il est un peu trop tôt pour évaluer ce que mon honorable ami, le leader de l'opposition, ou tous deux ont décrit . . .

Le sénateur Flynn: C'est toute une association!

Le sénateur Olson: Oui . . . comme étant les conséquences de la décision prise par les dirigeants britanniques de réduire de \$4 le baril le prix du pétrole brut provenant de la mer du Nord. Bien entendu, le gouvernement prétend que lorsque l'accord national sur l'énergie a été conclu, un barème annexé à cet accord reflétait en grande partie des hausses de prix projetées qui ne s'appliquent pas actuellement sur le marché mondial du pétrole.

Nous nous rendons compte, bien entendu, que depuis le 1^{er} septembre, plusieurs exportateurs importants ont annoncé des réductions de prix. Ce qui est encore plus important, je présume, la situation a évolué, car le cours du disponible a été inférieur aux prix à forfait, du moins tout récemment. Cette nouvelle situation existe depuis la signature de l'accord le 1^{er} septembre.

Je suis persuadé que le gouvernement des provinces productrices et le gouvernement fédéral vont évaluer la situation mondiale qui s'est modifiée sensiblement, notamment dans la mesure où elle influe sur le barème des prix compris dans l'accord.

Quand j'aurai une idée plus nette, ou peut-être devrais-je dire plus juste des projections à venir, j'en informerai le leader de l'opposition.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais poser des questions sur le sujet général qu'a abordé mon leader. L'honorable ministre pourrait-il dire au Sénat quelles modifications ont été apportées à l'accord sur le prix du pétrole lourd qui existait jusqu'à maintenant dans l'ouest du Canada? Il paraît que l'on aurait modifié la politique gouvernementale en matière de fixation du prix du pétrole lourd, et ce, de façon très radicale. Peut-il dire à la Chambre de quels changements il s'agit et quelle en est la portée?

● (1410)

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je me ferai un plaisir de fournir de plus amples renseignements là-dessus. Je regrette toutefois de ne pas les avoir sous la main aujourd'hui. Pour le moment, je suppose que j'en sais aussi long là-dessus que l'honorable sénateur, qui en a été informé par la presse. Toutefois, je vais tenter de lui dire exactement en quoi consiste le changement apporté au barème des prix et aussi de répondre à la deuxième partie de sa question.

Le sénateur Roblin: Selon le rapport que j'ai en ma possession à ce sujet, le prix moyen de l'huile lourde, qui est actuellement de \$21.24 le baril, serait porté à \$35.02 le baril, ce qui constitue une hausse significative. Le ministre pourrait-il nous expliquer la raison de cette hausse?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, mieux vaudrait sans doute que je fournisse un rapport un peu plus détaillé. Je reconnais qu'il s'agit en l'occurrence d'une hausse importante, bien qu'elle s'applique évidemment à l'huile lourde provenant de champs pétrolifères déjà productifs et qui se vend sur le marché au prix du pétrole dit «classique». J'ignore si le terme «classique» est celui qui convient, mais une portion assez considérable de l'huile lourde et de l'huile améliorée était assujettie à un régime de prix différent et rattaché à ceux par exemple de Syncrude et de Suncor; mais il s'agit manifestement d'une base plus vaste pour l'établissement du nouveau prix que celle qui était en vigueur antérieurement à l'annonce.

Le sénateur Roblin: Le ministre peut-il nous dire si ce changement important de la politique gouvernementale s'applique au programme d'extraction d'huile lourde, communément appelé projet de Cold Lake?

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je vais me renseigner. Si ma mémoire est fidèle, je crois qu'il y a longtemps on avait offert plus de \$35 le baril pour le projet de Cold Lake. En fait, je crois qu'à l'époque où l'on parlait de récupération, au début d'octobre 1980, on avait offert \$38, plus une indexation.

Le sénateur Roblin: C'est peut-être vrai, mais étant donné que l'augmentation actuelle représente une hausse d'environ 50 p. 100, voire davantage, il me semble évident qu'il faut désormais étudier le projet de Cold Lake dans ce contexte.